

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE D'ALSACE
DURANT DES TRAVAUX DE MISE A NIVEAU D'UN TAMPON D'AVALOIR**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de Communes, Président du Pays de la Déodatie,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : À compter du mardi 7 avril 2015 à 7 heures 30 et jusqu'à la fin des travaux de mise à niveau d'un tampon d'avaloir, au niveau du n°27 rue d'Alsace,

- La circulation sera mise à sens alternés, réglée par panneaux, ou par feux, selon les nécessités du chantier,
- La circulation se fera sur chaussée rétrécie.

Article 2 : La signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise et les Services Techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 2 avril 2015

Le Maire,



David VALENCE